

EXIGENCES BIOSUISSE ORGANIC POUR LES ENTREPRISES DE SOUS-TRAITANCE

Aperçu des possibilités de co-certification et des documents nécessaires aux entreprises de sous-traitance (fabricants/transformateurs/entrepôts de sous-traitances)

En principe, il convient de tendre vers une **certification indépendante** de chaque entreprise de la chaîne d'approvisionnement. Il peut toutefois avoir des situations dans lesquelles la certification de l'entreprise de sous-traitance n'est pas possible ou pas judicieuse¹⁾.

Ce tableau donne un aperçu des cas les plus fréquents:

	Entreprise de transformation (mandant)		Entreprise de sous-traitance	Documents à transmettre pour une demande de certification BSO		Remarques
				Entreprise mandante	Entreprise de sous-traitance	
1	Entreprise de transformation p. ex. herbes pour tisanes, vin 		Fabricant sous-traitant produit prêt à la consommation en emballage pour la vente au détail 			Pour les fabricants sous-traitants , qui fabriquent des produits prêts à la consommation en emballage pour la vente au détail, la certification BIOSUISSE ORGANIC est obligatoire , une co-certification n'est pas possible.
2	Entreprise de transformation p. ex. mélange d'épices 		Entrepôt sous-traitant, transformateur sous-traitant entrepose ou exécute des sous-processus (nettoyer, mélanger, couper, trier etc.) 	• Check-list BSO y c. annexes • Certificat Bio-UE⁴⁾ ICB AG délivre le certificat BSO 	• Check-list BSO y c. annexes²⁾ • Certificat Bio-UE⁴⁾ ICB AG délivre le certificat BSO 	Entrepositaires et entreprises de sous-traitance, qui font une transformation partielle, sont généralement certifiés de manière indépendante. Ils obtiennent un certificat BIOSUISSE ORGANIC distincts .
3	Mandant 1 (production ou transformation) Mandant 2 Mandant 3 Mandant 4 		Entrepôt sous-traitant, transformateur sous-traitant entrepose ou exécute des sous-processus (nettoyer, mélanger, couper, trier etc.) 			Pour les entreprises de sous-traitance qui travaillent pour plus de 3 mandants BIOSUISSE ORGANIC, la certification BIOSUISSE ORGANIC est obligatoire .
4	Entreprise de transformation p. ex. sucre 		Entrepôt sous-traitant, transformateur sous-traitant 	• Check-list BSO y c. annexes • Certificat Bio-UE⁴⁾ ICB AG délivre le certificat BSO 	• Check-list BSO y c. annexes²⁾ • Contrat entre mandant et entreprise de sous-traitance → PAS de certificat BSO	L'entreprise de sous-traitance n'a pas son propre certificat Bio-UE . La conformité Bio-UE du sous-traitant est soit confirmée dans le certificat Bio-UE du mandant ou dans son rapport de contrôle. Un accord contractuel doit être conclu ³⁾ .
5	Production olives 		Pressage des olives 		→ PAS de certificat BSO	Pour la production d'huile d'olive: si le mandant est une entreprise agricole, l'entreprise de sous-traitance n'est pas tenue d'être certifiée Bio-UE. Un accord contractuel doit être conclu ³⁾ .

Légende:

Annexes	Documents qui sont habituellement exigés pour la certification BIOSUISSE ORGANIC
BSO	BIOSUISSE ORGANIC
Check-list BSO	Check-list BIOSUISSE ORGANIC Transformation, stockage et commerce
Certificat Bio-UE	Certification Bio-UE ou une certification équivalente reconnue
Mandant	Exploitation agricole ou entreprise de transformation certifiée BIOSUISSE ORGANIC

Autres annotations:

¹⁾ Situations dans lesquelles la certification BIOSUISSE ORGANIC distincte de l'entreprise de sous-traitance n'est pas possible ou pas judicieuse :

- L'entreprise de sous-traitance est déjà certifiée Bio-UE avec le mandant et ne dispose pas de son propre certificat Bio UE (Exemple 4 dans ce mémo).
- L'organisme de contrôle européen de l'entreprise de sous-traitance n'a pas conclu de contrat avec ICB AG et ne peut donc pas effectuer le contrôle BIOSUISSE ORGANIC. C'est pourquoi le contrôle BIOSUISSE ORGANIC est effectué de manière permanente par l'organisme de contrôle du mandant.

Vous trouverez la liste des organismes de contrôle agréés par ICB AG [ici](#).

²⁾ Le contrôle de l'entreprise de sous-traitance a généralement lieu dans le cadre du contrôle annuel du mandant, mais il n'est pas nécessaire qu'il soit effectué en même temps. L'entreprise de sous-traitance doit remplir la check-list BIOSUISSE ORGANIC pour la transformation, le stockage et le commerce. Pour les entrepositaires sous-traitants, la check-list abrégée pour les entrepositaires sous-traitants peut être utilisée (annexe à la check-list du mandant). Le contrôle de l'entreprise de sous-traitance est généralement effectué par l'organisme de contrôle du mandant.

L'organisme de contrôle européen de l'entreprise de sous-traitance n'est habilité à effectuer le contrôle BIOSUISSE ORGANIC que s'il peut présenter un contrat de collaboration avec ICB AG. Vous trouverez la liste des organismes de contrôle agréés par ICB AG [ici](#).

³⁾ Le contrat à conclure régit les prestations fournies par l'entreprise de sous-traitance, le respect du cahier des charges de Bio Suisse et l'acceptation du contrôle BIOSUISSE ORGANIC.

⁴⁾ Le certificat Bio-UE de l'UE doit être accompagné du rapport d'inspection biologique de l'UE et, le cas échéant, de la lettre de certification.

Cette présentation ne tient pas compte de la situation dans laquelle le **mandant se trouve en Suisse**. Vous trouverez un aperçu de l'obligation de certification des entreprises dans le Cahier des charges de Bio Suisse, annexe 3 de la partie V, art. 3.1.6 : <https://international.bio-suisse.ch/fr/importation/telechargements.html>
En cas de question, veuillez nous contacter à l'adresse info@icbag.ch.